Nations Unies S/PV.8719



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8719e séance

Mardi 11 février 2020, à 15 h 15.
New York

Président :	M. Pecsteen de Buytswerve	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mabhongo
	Allemagne	M. Schulz
	Chine	M. Wu Haitao
	Estonie	M. Auväärt
	États-Unis d'Amérique	M. Lee
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Michon
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Aougi
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Ben Lagha
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

La situation en Libye

20-03445 (F)







La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2020/111, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Indonésie, Niger, Saint-Vincent-et les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Fédération de Russie

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2509 (2020).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2509 (2020), déposée par l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui reconduit le régime de sanctions contre la Libye, car le texte n'a pas pris en compte nos commentaires dûment justifiés et fondés sur des principes. Les auteurs de la résolution ont inclus des dispositions sur l'importation illicite de produits pétroliers en Libye.

Nous voudrions souligner que l'impact négatif de l'importation de produits pétroliers n'est pas si évident pour l'économie libyenne. En raison de la baisse de ses capacités de raffinage, la Libye importe actuellement près des trois quarts du volume total de ses produits pétroliers. Dans le même temps, du fait des groupes armés une grande partie des produits pétroliers est détournée vers le marché noir intérieur et vers d'autres pays. Nous ne devons pas oublier les besoins des Libyens qui vivent dans l'est du pays et qui ne reçoivent aucun produit pétrolier.

À cet égard, nous voudrions souligner que les ressources naturelles de la Libye devraient être utilisées pour le bien du peuple et ne devraient pas servir les intérêts de pays tiers. Toutes les questions relatives au contrôle des infrastructures pétrolières et des opérations d'exportation devraient être décidées par les Libyens eux-mêmes.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Libye est toujours confrontée à de multiples défis, tels que la situation sécuritaire fragile, les groupes terroristes endémiques et les question en suspens relatives aux réfugiés et à la migration. La communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye et appuyer, sous les auspices de l'ONU, le processus politique dirigé et pris en charge par les Libyens. Étant donné la gravité de la situation actuelle en Libye, la communauté internationale doit continuer à appliquer strictement l'embargo sur les armes et s'abstenir de toute intervention militaire ou de toute autre action susceptible d'aggraver le conflit.

C'est pourquoi la Chine a voté pour la résolution 2509 (2020), qui vient d'être adoptée. Néanmoins, la Chine reste convaincue que les sanctions ne sont pas une fin mais un moyen, et qu'elles devraient toujours servir le règlement politique des questions pertinentes. Lorsque le Conseil de sécurité prend des mesures concernant la reconduction du régime de sanctions libyen, il doit fonder sa décision sur des consultations approfondies et doit envoyer des messages positifs à la communauté internationale et aux pays intéressés pour leur faire comprendre qu'une telle reconduction est propice à un règlement politique de la question libyenne.

La séance est levée à 15 h 20.